

APPEL À CANDIDATURES

Recrutement de tuteurs détenteurs d'une charge statutaire annuelle au titre de l'année 2024-2025









L'Université numérique Cheikh Hamidou KANE (UN-CHK) procède au recrutement de tuteurs détenteurs d'une charge statutaire annuelle, au titre de l'année 2025. Le présent appel à candidatures concerne les champs disciplinaires suivants :



💆 Pôle Sciences, Technologies et Numérique (STN)

Mathématiques

- Algèbre
- Analyse
- Probabilités et statistiques

Informatique

- Algorithmique et programmation
- Réseaux, Services, Systèmes distribués
- Systèmes d'exploitation et architecture des ordinateurs
- Modélisation et base de données

Numérique & communication

- Communication (marketing, communication digitale, etc.)
- Arts graphiques (infographie, dessin, dessin digital, vectoriel, etc.)
- Audiovisuel (son, camera, image, réalisation, montage, etc.)



Sciences économiques

- · Micro-économie, Macro-économie
- · Économie de l'Energie Économie de l'environnement
- Techniques quantitatives (économétrie, mathématiques appliquées, statistiques, etc.)
- Sociologie

Sciences de gestion

- Comptabilité
- · Audit et Contrôle de gestion
- Finances (finance d'entreprise, finance de marché)
- Management (théorie des organisations, gestion des ressources humaines, etc.)
- Informatique de Gestion

Sciences juridiques

- Droit public
- Droit privé
- Droit du numérique
- Informatique
- Science politique



Pôle Lettres Sciences Humaines et de l'Éducation (LSHE)

Anglais

- Littérature
- Civilisation
- Grammaire
- Linguistique

Sociologie

- Sociologie
- Anthropologie
- Méthodologie

Sciences de l'éducation

- Pédagogie / Didactique
- Gestion scolaire / Curriculum
- Technologie éducative
- Mathématiques / Didactique des sciences
- Histoire / Géographie
- Français
- Evaluation des apprentissages

1. NIVEAUX DE QUALIFICATION

Les candidats doivent être titulaires au minimum d'un Master II (ou d'un diplôme jugé équivalent) dans l'un des champs disciplinaires indiqués ci-dessus.

Un niveau de diplôme inférieur peut être accepté lorsque le candidat est un professionnel qui jouit d'une expérience significative (au moins 5 ans de pratique professionnelle). Dans ce cas, le candidat devra fournir, en complément de son dossier de candidature, tout document pouvant attester de la qualité de son expérience professionnelle.

2. CATEGORIES & CHARGES STATUTAIRES

Il est institué trois catégories de tuteurs, et pour chacune de ces catégories, les critères d'éligibilité ainsi que les charges statutaires annuelles sont les suivantes :

CATÉGORIES STATUTAIRES			
	Catégorie 1 : Équiva- lent Temps Plein (ETP)	Catégorie 2 : 50% ETP	Catégorie 3 : 33% ETP
Critères d'éligibilité	Être disponible à plein temps pour exercer à l'UN-CHK (catégorie qui est incompatible avec toute autre activité à plein temps ou à temps partiel) Professionnels non éligibles	Ne pas exercer d'activité profe sionnelle à temps plein Professionnels non éligibles	Éligible à tous (y compris les professionnels exerçant une activité à plein temps)
Tutorat (synchrone et asynchrone) / Volume horaire annuel	240h	240h	160h
Corrections	1200 copies (an)	1200 copies (an)	800 copies (an)
Surveillance	24h (an)	24h (an)	16h (an)
Appui pédagogique (accompagnement des Pôles)	Appui pédagogique (présence à temps plein à UN-CHK)	Pas d'appui pédagogique	Pas d'appui pédagogique
Rémunérations mensuelles nettes	302.500 F CFA	151.250 F CFA	100.833 F CFA

Les modalités complémentaires d'exercice des activités tutorales sont indiquées dans la Charte du tutorat.



3. DATES DE DÉBUT ET DE FIN DE RECRUTEMENT, ET MODALITÉS DE RENOU-VELLEMENT

Le recrutement des tuteurs prend effet à compter du 1 er avril 2025, et prend fin le 31 mars 2026. En cas de recrutement en cours de mois, la première rémunération mensuelle sera déterminée au prorata des jours tutorés dans le mois.

Le contrat de tutorat est renouvelable au maximum trois fois. Le renouvellement du contrat de tuteur est établi dans les mêmes conditions que leur recrutement. En cas de non-respect par le tuteur de ses obligations pédagogiques et administratives, l'UN-CHK se réserve le droit de mettre un terme à la collaboration, conformément aux modalités et aux procédures définies à cet effet par la Charte du tutorat.

4. MODALITES PARTICULIERES APPLICABLES AUX CONTRATS DE TUTORAT

Tout tuteur recruté par l'UN-CHK sera mis à la disposition d'un des pôles (STN, SEJA, LSHE, PIED) en fonction de son champ disciplinaire et/ou de sa charge statutaire.

Chaque tuteur recruté sera aussi rattaché administrativement et/ou pédagogiquement à un des Espaces numériques ouverts (ENO) de l'UN-CHK. Les charges liées à la surveillance des examens seront notamment exercées dans cet ENO de rattachement. Les modalités particulières afférentes au rattachement des tuteurs sont définies par la Charte du tutorat.

5. CONDITIONS DE DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature doivent être soumis à compter du mercredi 12 mars 2025 jusqu'au Lundi 31 mars 2025 à 23h 59.

Les dépôts de dossiers de candidature se font exclusivement en ligne, via la plateforme dédiée accessible via ce lien : https://recrutement.unchk.sn. Aucun dossier physique ne sera accepté.

Les dossiers de candidature doivent comprendre les documents suivants :

- un CV;
- une lettre de motivation;
- une photocopie des diplômes (master ou diplôme équivalent, thèse, etc.);
- une photocopie de l'attestation d'inscription en thèse et/ou de dépôt de la thèse (pour les doctorants);
- tout document, au besoin, attestant de l'expérience professionnelle et/ou en enseignement à distance du candidat (attestations de services, contrats de travail, lettres de référence, etc.);
- pour les candidats postulant pour les catégories 1 et 2, une attestation sur l'honneur par laquelle ils déclarent ne pas exercer (hors UN-CHK) d'activité professionnelle à plein temps ou à mi-temps.

Pour toute demande d'informations, envoyer un mail à l'adresse suivante : tutorat@ unchk.edu.sn.

NB : Les demandes d'informations pour lesquelles les réponses sont indiquées dans le présent appel ne seront pas traitées.

